

## Conseil permanent | Séance du 19 mars 2026



L'INAO se caractérise par une double gouvernance qui associe les pouvoirs publics et plus de 200 professionnels au sein de ses instances. Le Conseil permanent, instance de pilotage de l'établissement, définit les orientations stratégiques et se prononce sur le budget de l'Institut.

Une séance du Conseil permanent aura lieu **le 19 mars 2026**.

L'activité de l'Institut est structurée par les sessions de ses instances nationales qui rassemblent professionnels investis dans les signes officiels de qualité et d'origine, personnalités qualifiées (dont des consommateurs et des chercheurs), et représentants des administrations concernées. Cette construction originale de dialogue repose sur la volonté de parvenir à un consensus au service de l'intérêt général.

Pour aller plus loin

- [\*\*1. Gouvernance et fonctionnement de l'INAO\*\*](#)
- [\*\*2. Le suivi des démarches\*\*](#)
- [\*\*3. Les actualités des Instances\*\*](#)

[\*\*Retour à l'agenda\*\*](#)

---

**Source URL:** <https://www.inao.gouv.fr/cp-19-mars-2026>

**List of links present in page**

1. <https://www.inao.gouv.fr/gouvernance>
2. <https://www.inao.gouv.fr/suivi-demarches>
3. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/instances>
4. <https://www.inao.gouv.fr/evenements>